

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**  
**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE**  
**MONDIALE**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère de l'Energie et du Pétrole

**Projet de Développement des Ressources Energétiques et appui au Secteur Minier**  
**(DREAM 1) UGP MEP- Composante 1**

**Intitulé de la mission :** Recrutement d'un Expert Supply Chain et Politiques d'Achats pour le Secrétariat National de Contenu Local (SNCL)

Financement : IDA-Banque Mondiale/ ID V 77310-MR

---

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): 29

1. La Mauritanie dispose d'un grand potentiel d'hydrogène bas carbone à base de ressources d'énergie solaires et éoliennes estimées à 4000 GW dont 10% est exploitable dans l'immédiat.

Ces réserves énergétiques s'ajoutent aux champs de gaz à grande quantité qui sont exploitables à de faibles niveaux d'émissions en carbone. Le pays dispose également d'énormes réserves minières de fer, de cuivre et d'or qui ont été prouvées et d'importantes réserves en minéraux essentiels à la transition énergétique identifiés, tels que le nickel, le cobalt et le lithium.

Ces potentiels constituent de grandes opportunités de développement durable pour le pays. Pour aider la Mauritanie à tirer profit de ces opportunités, la Banque mondiale s'est engagée à financer une série de projets, intitulées « Projet de Développement des Ressources Energétiques et appui au Secteur Minier (DREAM) ».

L'objectif de développement de ce projet est de favoriser les investissements dans l'hydrogène vert et les ressources minérales et d'accroître la fiabilité et l'intégration des énergies renouvelables du réseau électrique national.

2. Dans ce cadre, le groupe de la Banque mondiale a accordé au Gouvernement de la Mauritanie un financement pour la phase 1 (DREAM 1). Le Gouvernement de Mauritanie a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un Expert Supply Chain et Politiques d'Achats pour le Secrétariat National de Contenu Local (SNCL).**

3. Le travail de l'expert comprendra notamment les activités et tâches suivantes :

L'expert contribuera notamment à :

- La cartographie des catégories d'achats des opérateurs,
- L'identification des segments localisables à court et moyen terme,
- L'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation du contenu local,

La formulation de recommandations opérationnelles pour accroître la part locale.

### **I. Taches et responsabilité**

Agissant en tant qu'expert permanent intégré au dispositif du SNCL, le consultant apportera un appui technique quotidien. Il contribuera à :

- a) Analyser les chaînes d'approvisionnement des principaux projets opérant en Mauritanie,
- b) Identifier les fonctions et segments pouvant être progressivement mauritanisés,
- c) Classifier les catégories d'achats selon leur potentiel de localisation,
- d) Proposer des priorités d'intervention à impact économique rapide,
- e) Développer un tableau de bord national du contenu local,
- f) Renforcer les capacités du Secrétariat National du Contenu Local.

L'expert contribuera notamment aux travaux et tâches suivant :

#### **Analyse et diagnostic**

- Collecter et analyser les données relatives aux achats des opérateurs,
- Cartographier les catégories d'achats stratégiques,
- Identifier les dépendances critiques aux importations,
- Analyser les plans de contenu local existants.

#### **Classification stratégique des achats**

- Développer une méthodologie de classification adaptée au contexte national,
- Identifier les segments à forte valeur ajoutée localisable,
- Prioriser les catégories selon leur impact économique et leur faisabilité.

#### **Appui à la mise en œuvre de la politique de contenu local**

Formuler des recommandations pour l'augmentation progressive de la part locale,

- Contribuer à la structuration des chaînes de valeur nationales,
- Appuyer l'élaboration de référentiels et de guides pratiques,
- Contribuer à l'intégration des exigences de contenu local dans les politiques d'achats.

#### **Suivi et évaluation**

- Élaborer des indicateurs de performance du contenu local,
- Mettre en place des outils de suivi et de reporting,
- Contribuer à la production de rapports périodiques nationaux.

#### **Renforcement des capacités**

- Organiser des sessions de formation à destination des responsables des PME et des administrations concernées,
- Produire des supports méthodologiques,
- Accompagner la montée en compétence des équipes nationales.

Pour plus des détails sur les objectifs de la mission voire les termes de références sur le lien ci-dessous.

4. Les termes de références de la Mission peuvent être consultés sur le lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/1Yyc4aXn52FEzm9-IiJ0lvwz1tY-dG1xs/view?usp=sharing>

5. Il est prévu que les prestations s'étaleront sur une période de Douze (12) mois.
6. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous :

Expérience avérée en supply chain, procurement ou analyse des achats	30 points
b. Expérience dans les mécanismes de contenu local	50 points
c. Expérience dans les industries extractives, énergétiques ou industrielles	20 points

7. L'Unité de Gestion du DREAM invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
8. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte », telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (***Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - Juillet 2016*** révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Septembre 2023).
9. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « *Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants* » Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Septembre 2023., Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. La Banque Mondiale exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n'aient pas de conflit d'intérêts.
10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du DREAM, e-mail : projet@dream.mr en mettant en copie Monsieur le Coordonnateur du projet, E-mail : a.elkharrachi@dream.mr Tel : (222) 44 59 59 16, aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi ou par courrier électronique.
11. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de l'Energie et du Pétrole/ Des Mines et de l'industrie ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé ;
- Des copies des diplômes ou attestations ;
- Le DREAM 1- Composante 1 se réserve le droit de demander au Consultant retenu de justifier certains aspects de son curriculum vitae.

12. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du DREAM, e-mail : [projet@dream.mr](mailto:projet@dream.mr) en mettant en copie Monsieur le Coordonnateur du projet, E-mail : [a.elkharrachi@dream.mr](mailto:a.elkharrachi@dream.mr) Tel : (222) 44 59 59 16, aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi

13. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie ;
- Un tableau présentant les références générales et spécifiques (pertinentes pour la Mission).

Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :

- Le bénéficiaire de la mission ;
- La période de réalisation de la mission ;
- Une présentation sommaire de la mission.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Energie et du Pétrole/ Des Mines et de l'Industrie par courrier postal à l'adresse de la CPMP : Tevragh-Zeina Ilot K extension lot N°768 sur la route qui mène à l'hôtel CASA BLU ou par courrier électronique à l'Adresse E-mail : [cpmp.mpme@gmail.com](mailto:cpmp.mpme@gmail.com), au plus tard le 10 Juillet 2026 à 12 Heures 00 GMT.